

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS
SECTEUR DES MARCHES PUBLICS
REF : CN/FB

DEC2014_0174

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2014/043 RELATIF À UNE ACTION ÉDUCATIVE ET LUDIQUE BASÉE SUR LE JEU D'ÉCHECS DANS LE CADRE DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2014/2015.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code des Marchés Publics, notamment les articles 26, 28 et 30,

VU l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 Avril 2014 portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté de la Commune de Noisiel, dans le cadre du Projet Éducatif Territorial 2014/2015, de mettre en place une action éducative et ludique basée sur le jeu d'échecs et ses vertus pédagogiques,

CONSIDÉRANT la proposition afférente de l'Association Noisiel Echecs,

CONSIDÉRANT que la prestation relève de la classe d'achats « Services de l'article 30 » et de la catégorie 14.03.17 « Ateliers pédagogiques dans le cadre du Projet Éducatif Territorial » dont la valeur ne dépasse pas 90.000 € H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec l'Association Noisiel Echecs, sise 2 Cours du Buisson Bâtiment 2 à NOISIEL (77186) et représentée par Monsieur Narayanin OUPINDRIN agissant en sa qualité de Président, le marché public de services n°2014/043 relatif à la mise en place d'une action éducative et ludique basée sur le jeu d'échecs et ses vertus pédagogiques, pour un montant global et forfaitaire de 10.687,50 Euros net. L'Association s'engage à réaliser l'ensemble des animations dans toutes les écoles de la Commune, par séance d'1h30 chaque semaine, sur une période de 36 semaines, et à fournir le matériel nécessaire aux activités (10 jeux complets et un échiquier mural).

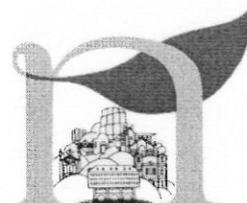
L'Association interviendra, pour la période scolaire 2014/2015, de la manière suivante :

- Le Lundi de 15h45 à 17h15 à l'école Jules Ferry,
- Le Mardi de 15h45 à 17h15 à l'école du Bois de la Grange et de l'Allée des Bois ;
- Le Jeudi de 15h45 à 17h15 à l'école de la Ferme du Buisson et des Noyers,
- Le Vendredi de 15h45 à 17h15 à l'école des Tilleuls.

Le règlement s'effectuera par mandat administratif selon l'échéancier suivant :

- Au 30 Novembre 2014 : 5.343,75 Euros net,
- Au 15 Avril 2015 : 5.343,75 Euros net, sur présentation des factures.

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2014_ 0174
portant sur la conclusion du marché public n°2014/043-Ateliers d'Echecs-PEDT2014-2015

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 13 AOUT 2014

Le Maire,
Pour le Maire empêché et par suppléance
Le Premier Maire Adjoint,



Anastasio DIOGO



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	18 AOUT 2014
Affiché le	18 AOUT 2014
Notifié le	
Publié le	18 AOUT 2014

2/2

